



TRAVAIL ENQUÊTE

Au Puy-en-Velay, guerre des tranchées à la préfecture

CADEAU

Pendant trois ans, la CGT a dénoncé auprès du préfet de Haute-Loire un mal-être au travail, un management problématique et des pressions sur sa représentante. Plaintes croisées, pétition, audit assassin, courriers de plus en plus virulents... L'affrontement s'achève parce que le préfet quitte son poste.

Dan Israel - 5 août 2023 à 12h29

En apprenant son départ, quelques agent·es ont dû pousser un discret soupir de soulagement. Le 14 juillet, le préfet de Haute-Loire Éric Étienne a officialisé son changement de poste. Il retourne à Paris, et sera remplacé par le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Le préfet ne sera pas resté plus de trois ans aux commandes de l'imposante bâtisse du Puy-en-Velay, mais cette période y aura vu les tensions s'exacerber.

Plaintes croisées, pétition et manifestation, audit inquiétant, courriers musclés, affrontement de moins en moins assourdi avec la

CGT... Les dissensions entre certain·es employé·es de la préfecture et l'équipe dirigeante – préfet et secrétaire général – ont largement dépassé le cadre feutré qui prévaut habituellement dans une préfecture, tête de pont de l'État dans chaque département.

Dernière illustration en date du malaise qui touche les couloirs du bâtiment administratif : le 26 juin dernier, tous les étages de la CGT se sont unis pour demander par courrier au ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, qui chapeaute les préfets, d'intervenir pour que soit mieux traitée la représentante du syndicat à la préfecture du Puy-en-Velay, autour de laquelle s'est peu à peu cristallisé le malaise.

« Depuis plusieurs mois, voire années maintenant, au sein de la préfecture de Haute-Loire, le syndicat CGT Intérieur 43 fait l'objet d'obstructions syndicales accompagnées de pressions répétées, notamment sur une de ses représentantes », écrivent Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral, les dirigeants de la CGT des fonctionnaires de l'État et du ministère de l'intérieur, ainsi que les responsables de l'union départementale (UD) de Haute-Loire et de la section de la préfecture locale.

« Au vu de la gravité de cette situation qui perdure, vous comprendrez que le statu quo n'est pas acceptable », insistent-ils.

Au mois de janvier dernier, la section de la CGT Intérieur dans le département avait déjà dénoncé dans un courrier *« la discrimination, notamment syndicale »* visant sa représentante. Cette dernière a porté plainte à deux reprises pour ces faits. Une première plainte, déposée en mars 2021, a été classée sans suite au mois de mai suivant. En septembre 2022, la syndicaliste a de nouveau déposé une plainte, qui est toujours en instruction.

Elle se plaint de diverses vexations, d'avoir été prise à partie lors de plusieurs réunions ou de s'être vu reprocher ses actions syndicales. Elle dénonce aussi la proposition faite par le secrétaire général de la préfecture d'*« un poste en or »* qui lui aurait fait quitter son lieu de travail et de militantisme.

À la préfecture du Puy-en-Velay, la CGT s'est lancée en 2018, et est devenu largement majoritaire aux élections professionnelles de décembre 2022, avec 64 % des voix, pour un scrutin qui a connu 89 % de participation parmi les quelque 150 agent·es. Une anomalie dans un monde professionnel où le

militantisme intransigeant n'est pas monnaie courante.

« Nous sommes la seule préfecture en France où la CGT est majoritaire. Ce que nous dénonçons, c'est la réalité : il y a un vrai mal-être des agent·es, et, en face, un refus d'entendre qu'il y a un problème », déclare un représentant de la section syndicale.

Interrogée par Mediapart, la préfecture a refusé de répondre à nos questions, nous invitant à nous référer *« en toute impartialité »* aux réponses formulées par le préfet en mars sur le site local Zoom d'ici, qui a déjà détaillé la discorde après avoir reçu une lettre anonyme très précise. *« Tout ce qui est marqué est soit excessif soit purs mensonges. Ce sont des propos manipulateurs non démontrés et malveillants »*, avait alors balayé Éric Étienne.

Plainte en diffamation

À l'origine des tensions : des accusations qui s'accumulent depuis plusieurs années à l'encontre d'un directeur de service, qui dirige aujourd'hui vingt-cinq personnes, et dont le comportement a été vécu comme inapproprié par plusieurs agent·es.

Selon nos informations, plusieurs signalements ont été effectués auprès de la cellule nationale d'écoute du

ministère de l'intérieur, « *Allo-discr* », pour « *des propos à caractère sexiste* » ou qualifiés de « *méprisants* », « *dénigrants* » ou « *dégradants* », et des « *attitudes agressives ou menaçantes* ».

Le dossier est sur le bureau du préfet depuis les premières semaines de son mandat. Le 1^{er} octobre 2020, juste avant le deuxième confinement lié à la pandémie de Covid, une banale « *heure d'information syndicale* » organisée par la CGT tourne au *happening*.

« *Ces heures d'information syndicale, c'est classique pour parler des conditions de travail ou présenter nos revendications, par exemple sur la hausse du point d'indice. Il n'y a pas toujours beaucoup de monde, indique Gautier Cordeau, membre de l'UD CGT. Là, nous étions face à 30 ou 40 personnes, dont des cadres de catégorie A. Cela dénotait d'un gros malaise dans la structure. Des gens étaient en pleurs, c'était frappant.* »

Dans un courrier envoyé dans la foulée au préfet, la CGT évoque entre les lignes le directeur de service vu comme maltraitant, ce dont ils se sont entretenus avec le préfet ce 1^{er} octobre, et diagnostique une « *bombe sociale* ».

Les choses se corsent encore en février 2021. Dans un nouveau

courrier signé par la direction nationale de la CGT Intérieur, le syndicat s'indigne que « *cinq agents ayant accordé toute leur confiance au préfet* », en lui faisant part, « *preuves à l'appui* », des problèmes de management du directeur en question, aient été convoqués au commissariat en janvier. Ils ont été visés par une plainte en diffamation déposée par ce responsable.

La plainte a finalement été classée sans suite par la justice, mais l'épisode a été vécu comme un avertissement pour toutes celles et ceux qui se plaindraient trop vivement. « *Tout le monde l'a su, le directeur a été légitimé* », souffle un des agents visés. Parmi eux, un a été en arrêt maladie pendant un an, un autre a vu son détachement professionnel non renouvelé, et un autre est aujourd'hui à la retraite. La CGT Intérieur dénonce alors « *une dérive, si ce n'est une discrimination* ».

« **Besoin de restaurer le dialogue et la bienveillance** »

À l'époque, l'inquiétude sur les méthodes managériales à la préfecture est loin de se limiter à une poignée de cégétistes, dans une collectivité éprouvée par le travail dégradé à distance pendant la pandémie, mais aussi par le souvenir marquant de l'incendie de la façade

de la préfecture, lors du mouvement des gilets jaunes, le 1^{er} décembre 2018.

Suite à l'heure d'information d'octobre 2020, le préfet a accepté de mandater un cabinet indépendant, Eurogroup Consulting, pour mener un audit interne. Les résultats, présentés en mars 2021, sont frappants. Sur les 96 répondants, 75 % « *ressentent un climat de tension* » et 47 % disent avoir été « *témoins de comportements managériaux inadaptés* ».

Le rapport du cabinet égraine les difficultés décrites : « *situations sensibles liées à des comportements inadaptés* », « *dysfonctionnements d'ordre managérial* », « *besoin de restaurer le dialogue, l'accompagnement et la bienveillance au cœur de la préfecture* »...

Plus d'un an plus tard, les tensions ne sont pas apaisées. Le 23 juin 2022, la CGT remet au préfet un courrier signé par 68 agent·es dénonçant le « *mal-être au travail* », se caractérisant notamment par « *une réorganisation des services sans véritable concertation* », « *une charge de travail qui ne cesse de s'alourdir* », « *du travail dans l'urgence* », « *une réticence à voir les agents en télétravail* ». « *Aujourd'hui, les préfectures ne fonctionnent qu'au moyen de contrats courts qui précarisent leurs titulaires et*

désorganisent les services », critiquent aussi les signataires.

« Il est vrai que notre ministère est celui de l'urgence et de la gestion des crises, voire de l'imprévu. C'est notre honneur d'y servir. »

Éric Étienne, alors préfet de Haute-Loire

Réponse du préfet ? Un courrier individualisé à tous les signataires, le 7 juillet. Il y répond longuement à l'interpellation et « *aux approximations, voire à certaines contre-vérités* » du courrier... mais il met aussi la pression pour faire retirer les signatures.

Dans son texte, Éric Étienne souligne avoir développé le « *management de proximité et bienveillant auquel [il est] attaché* » et assure qu'« *aucune suppression de poste* » n'a eu lieu durant les dernières années. Il reconnaît que la charge de travail est importante et admet une augmentation de « *la rapidité des réponses attendues par nos concitoyens* ». « *Il est vrai que notre ministère est celui de l'urgence et de la gestion des crises, voire de l'imprévu, admet-il. C'est notre honneur d'y servir.* »

Il explique ensuite que le turn-over dénoncé comme étant important est dû, non au mal-être, mais à des « *mobilités géographiques* », « *liées à*

des choix de vie personnels des agents concernés (rapprochements familiaux notamment) ou à des souhaits légitimes d'évolution professionnelle ». Quant aux « *défauts d'organisation des services en raison des vacances de postes* », « *cela est essentiellement dû à des congés maladie, voire de longue maladie* », assure-t-il.

Ce long développement mené à bien, le préfet se fait solennel : « *Madame, Monsieur, les membres du corps préfectoral sont à votre écoute dans cette maison. J'ai répondu le plus honnêtement, et en toute transparence, aux observations adressées. Désormais faites-vous votre opinion personnelle de façon éclairée ! Faites-moi parvenir [...] votre décision avant le 14 juillet.* » Suivi d'une case à cocher pour indiquer si « *oui* » ou « *non* », l'agent·e « *maintien[t] [s]a signature sur le courrier-pétition du syndicat CGT* ». Les membres du personnel souhaitant maintenir leur signature sont priés de détailler leurs « *motifs personnels d'insatisfaction* ».

Le 11 août, un second courrier, issu du secrétaire général de la préfecture, insiste pour que les agent·es répondent. Finalement, seules 44 personnes maintiendront leur signature, et la CGT alertera le ministère de l'intérieur sur ce qu'elle considère comme une atteinte au « *droit de pétition* ».

La tension ne redescend toujours pas, puisque le 11 octobre dernier, la CGT a organisé une manifestation devant la préfecture. Une grosse centaine de personnes étaient présentes, dont 20 à 30 agent·es de la préfecture, pour dénoncer la souffrance au travail et des réorganisations jugées « *mortifères* », mais aussi les « *pratiques managériales d'un autre temps* », les « *pressions* » et autres « *intimidations* » qu'elles et ils estiment à l'œuvre. Des tracts sont distribués.

Devant les journalistes du *Progrès* et de *L'Éveil de la Haute-Loire*, le préfet balayera là aussi les critiques. « *Je m'inscris en faux par rapport à tous les propos tenus dans les tracts, qui ne sont que pure calomnie. Il n'y a pas d'obstruction, ni de discrimination syndicale dans cette maison* », lance-t-il. Pas plus qu'une perte de postes : « *Les effectifs sont constants depuis trois ans.* »

Substance toxique dans une gourde

L'animosité entre la CGT et les dirigeants de la préfecture se donnent aussi à voir lors des réunions des instances de représentation du personnel, où les reproches mutuels fusent. Au point que le préfet refuse de répondre à une demande écrite, car deux mots ont été rédigés en écriture inclusive.

La réunion de la commission hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) du 20 septembre 2022 a offert un bref moment de répit : le préfet y a découvert que sept mois plus tôt, les câbles d'alimentation de deux cafetières avaient été tranchés alors qu'elles étaient branchées sur secteur – ce qui aurait pu, estime la CGT, mettre en danger d'électrocution un utilisateur –, et que quelques jours plus tard, une agente a trouvé dans sa gourde une substance toxique, sans doute du gel hydroalcoolique – ce qui aurait pu causer une intoxication grave.

« Le dialogue social, cela l'ennuie. Culturellement dans les préfectures, il y a peu d'opposition syndicale, et il n'a pas tellement envie de s'occuper de ces échanges. »

Gautier Cordeau, membre de l'union départementale CGT

Les deux incidents ont été notés sur le registre santé et sécurité au travail dès le 15 mars 2020, mais le secrétaire général n'a pas souhaité porter plainte, estimant qu'une enquête interne était suffisante. Ce dont se plaint la CGT, qui rappelle la préfecture « *aux obligations de prudence et de sécurité les plus élémentaires* ». En fin de compte, lors du CHSCT, le préfet demande lui aussi que la plainte soit finalement déposée.

Mais ce moment de concorde n'a fait que passer. Ces derniers mois, la CGT aura eu l'occasion de déplorer des sujets aussi divers que la fin de l'automatisme de la participation de 80 euros de la préfecture pour les pots de départ, la fin du libre accès au parc du bâtiment pendant les fortes chaleurs (une autorisation est requise), le fait que ce soit les sous-préfets et les directeurs qui autorisent ou non les aménagements d'horaires en cas de canicule... Le tout déclenchant un agacement peu dissimulé de la part du préfet.

« *Le dialogue social, cela l'ennuie. Culturellement dans les préfectures, il y a peu d'opposition syndicale, et il n'a pas tellement envie de s'occuper de ces échanges* », considère Gautier Cordeau, de l'UD CGT. Le syndicaliste souligne aussi un effet pervers d'un récent retour à la centralisation, passé inaperçu.

Depuis 2021, chaque préfecture abrite un « *secrétariat général commun départemental* ». Sous l'autorité du préfet, ce service assure la gestion des « fonctions support » de la préfecture, mais aussi des sous-préfectures, et de toutes les directions départementales interministérielles (DDI), elles aussi passées sous l'égide du ministère de l'intérieur, qui gèrent l'équipement et les routes, l'emploi et les solidarités, et la protection des populations.

« Les préfets, qui ont beaucoup de choses à gérer, doivent désormais piloter la “fonction ressources humaines” pour tous les agents de la fonction publique d’État, hors Éducation nationale. Ils n’en ont pas le temps, résume Gautier Cordeau. Et puis, auparavant, les DDI dépendaient de plusieurs ministères, avec des responsables qui pouvaient être des

contre-pouvoirs. Aujourd’hui, le préfet a tous les pouvoirs dans la main. »

Dan Israel

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l’adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).